



ATTESTATION D'ACCUEIL D'UN ETRANGER

La demande est faite par l'hébergeant pour accueillir à son domicile un étranger désirant faire un séjour touristique de moins de 3 mois. Ce dernier a besoin de ce document pour obtenir un visa.

Pièces à fournir :

- Un timbre à 30 €
- Justificatif de domicile de l'hébergeant
- CNI ou passeport de l'hébergeant
- Avis d'imposition de l'hébergeant
- L'imprimé est à remplir en mairie

Service accueil 02 54 70 58 00